



*Un SAGE est en élaboration sur le bassin de la Brèche et devrait être mis en œuvre à partir de 2021 si le planning prévisionnel est respecté. La phase état des lieux et diagnostic des masses d'eau du territoire, achevée fin 2018, a permis d'identifier les enjeux et de les partager avec l'ensemble des acteurs. Le contrat de territoire « eau et climat » est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les actions inscrites au Contrat de territoire « eau et climat » Brèche doivent répondre aux enjeux et objectifs identifiés.*

Fiche action : N°3-1

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

### Enjeux CTEC :

- Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages
- Amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain
- Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides
- Amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement
- Amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivières
- Communication et sensibilisation

### Thématique de l'action :

Zones humides

Il s'agit :  Études  Travaux  Autres (précisez) : communication

Action emblématique « eau et climat » :  Oui  Non

Action prioritaire inscrite au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) :  Oui  Non

### Contexte de l'action prioritaire en lien avec l'état des lieux des masses d'eau et le diagnostic de territoire :

Le contexte géo-pédologique est globalement défavorable à la présence de zones humides (perméabilité importante expliquant une circulation essentiellement verticale de l'eau). Les zones humides répertoriées sont limitées aux abords des cours d'eau, zones d'équilibre avec les nappes. L'étude de délimitation menée en 2012 est partie de 3 250 ha de zones humides potentielles pour ne finalement délimiter que 1 688 ha de zones humides effectives, soit à peine plus de 3% du bassin. De plus, les facteurs d'altération des zones humides sont multiples : rectification des cours d'eau, drainage, mise en culture, pratiques culturales, urbanisation, enrichissement... Ainsi, la préservation des zones humides a été identifiée comme un enjeu fort sur le bassin, de même que la mise en place de sites vitrines de communication autour de ces milieux.

### Localisation de l'action :

Commune ou territoire concerné : Airion

Coordonnées X : 49.426543      Coordonnées Y : 2.414067

Masse d'eau superficielle concernée : 219 (Arré)



## Objectifs de l'action :

La zone humide du ru d'Airion, d'une superficie de 9650 m<sup>2</sup>, a été identifiée par l'étude des zones humides du bassin-versant de la Brèche menée en 2012-2013, en tant que peupleraie avec sous étage à mégaphorbiaie, frênaie, prairies et eaux. Son alimentation fluviogène est directement liée aux nappes d'accompagnement de l'Arré et du ru d'Airion. Des enjeux ont été identifiés sur le site tels que la restauration des fonctionnalités de la zone humide, notamment de réservoir de biodiversité à travers la diversification des habitats ainsi que la sensibilisation à l'environnement auprès du grand public. La commune souhaiterait par ce projet mettre en valeur le site en propriété communale, d'un point de vue écologique, mais aussi d'un point de vue pédagogique. Des propositions d'aménagement ont été élaborées en fonction de l'intérêt écologique, des souhaits de la commune et des partenaires (SMBVB, Fédération de Pêche de l'Oise, AAPPMA Avrechy).

## Contenu de l'action :

L'action sera ciblée sur la propriété communale de la commune d'Airion, soit 9650 m<sup>2</sup> répartis le long de l'Arré et du ru d'Airion. Suite à l'abattage de la peupleraie, les travaux consisteront en un terrassement de la zone humide afin de permettre une meilleure connexion rivière/marais ainsi que de retrouver une couverture végétale diversifiée et caractéristique des zones humides. Des essences d'arbres (saule, aulne glutineux etc.) adaptées aux milieux humides seront implantées. L'objectif de l'action est de restaurer les fonctionnalités du marais ainsi que d'en faire un lieu privilégié pour l'éducation à l'environnement (pose de panneaux pédagogiques).

Liste des documents annexés à la fiche action **Porté à connaissance du projet de restauration des milieux aquatiques à Airion – juillet 2019**

## Indicateurs d'avancement de l'action :

Intitulé de l'indicateur	État initial	Objectif 2024
Nombre de surface communale avec une gestion adaptée	0	9650 m <sup>2</sup>

## Calendrier de réalisation envisagé :

Date prévisionnelle de début de l'action : **01/01/2021**

Durée prévisionnelle : **1 an (travaux)**

## Coût estimé et plan de financement envisagé :

Coût prévisionnel total : **40 000**  Montant en € HT  Montant en € TTC

ECHEANCIER ET MONTANT ANNUEL (Euros HT)					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
	40 000				



## CTEC BRECHE — Restauration des milieux aquatiques à Airion

Plan de financement prévisionnel (restauration)

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : Commune d'Airion	8 000	20
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	32 000	80

### Autres observations :

Le coût des travaux reste à l'heure actuelle qu'une hypothèse, basée sur des moyennes de coût et sur ce qui est envisageable pour le maître d'ouvrage.

### IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom ou raison sociale : COMMUNE D'AIRION

Adresse : 1, rue du Moulin Code postal 60600 ville : AIRION

N° SIRET : 216 000 067 00019

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Sandrine DRETZ

Qualité : Maire de la commune d'Airion

Téléphone : 03 44 50 04 02 Adresse mail : mairie.airion@orange.fr, sandrinedretz.1972@gmail.com

PARTENAIRES TECHNIQUES : SMBVB, CENP

ANIMATION SUPRALocale (si existante) : CENP